



Réserve Naturelle
HAUTE CHAÎNE DU JURA

Gérer la Réserve naturelle, une nécessité.



Comprendre le plan de gestion

2009 - 2018



Localisation de la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura



— Limite schématique de la Réserve naturelle

Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura
Communauté de Communes du Pays de Gex
40, avenue de la gare
Immeuble le Tétràs
01170 Gex

Téléphone : 04 50 41 25 55
Fax : 04 50 41 25 46

Email : haute.chaine.jura@espaces-naturels
Site: <http://www.haute.chaine.jura.reserves-naturelles.org>

© C.GAUCHIER-LATITUDE 1998

COMPRENDRE LE PLAN DE GESTION 2009-2018

Pourquoi un nouveau plan de gestion ?

La réserve naturelle existe depuis 1993	4
Le premier plan de gestion 2002-2008	4
Ce qui a changé depuis 2002	5

Evaluation du 1er plan de gestion 2002-2008

L'expertise	7
Quelques réalisations du 1er plan de gestion	8

Enjeux du nouveau plan de gestion

Un patrimoine naturel d'exception à conserver	10
Un site de contrastes	10
Une flore exceptionnelle	12
La faune montagnarde au complet	13
Des activités humaines traditionnelles à pérenniser	16
Une montagne façonnée par l'homme	16
Une économie pastorale en grande difficulté	17
Un patrimoine forestier	18
La chasse, comme instrument de gestion	19
Une fréquentation à maîtriser	21
Synthèse des enjeux de conservation	23

Objectifs du plan de gestion 2009-2018

Objectifs à long terme, objectifs opératoires, opérations	24
Les priorités	26
Gérer la fréquentation	26
Conserver les habitats	26
Conserver les espèces	27
Poursuivre un plan de communication	27
Développer une pédagogie de l'environnement	28
Créer un réseau de compétence	28
Promouvoir la recherche appliquée à la gestion	28

Modalités

Les étapes de validation du plan de gestion.	29
Les étapes d'exécution	30
Le financement	30
Les structures et les intervenants	30

Annexes *(dans une brochure séparée)*

6-1 Cartes d'accompagnement	
6-2 Tableau synoptique des objectifs, opérations et priorités	
6-3 Le budget-type : année 2008	
6-4 Etudes et inventaires réalisés pendant le 1er plan de gestion 2002-2008	
6-5 Pour en savoir plus : sélection bibliographique	
6-6 Glossaire	



Pourquoi un nouveau plan de gestion ?

La réserve naturelle existe depuis 1993

La réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura a été créée par décret ministériel le 26 février 1993. Elle est l'une des 167 réserves naturelles que l'on trouve à travers toute la France, y compris en Corse et dans les DOM-TOM. Elle est la quatrième plus grande réserve naturelle métropolitaine, après celles de la Haute Provence (réserve géologique éclatée sur plusieurs sites), des Hauts plateaux du Vercors et de la Camargue.

Les réserves naturelles sont de taille très variable et couvrent aussi des milieux très différents. Mais elles ont toutes la même mission.

A la différence des Parcs naturels régionaux (PNR Haut-Jura, PNR Vercors, PNR Pilat, ...) dont l'objectif est de faire du « développement durable », les réserves naturelles représentent un instrument de protection forte des milieux les plus riches et/ou les plus menacés du point de vue de la biodiversité de notre pays. Cette même mission incombe, d'ailleurs, aux Parcs nationaux (Vanoise, Ecrins, Port-Cros, ...).

Les deux autres vocations des réserves naturelles, la recherche scientifique et l'accueil du public, complètent logiquement sa mission première mais lui sont subordonnées : elles ne peuvent aller à l'encontre de la préservation des espaces et des espèces en faveur desquels la réserve naturelle a été créée.



La loi relative à la Protection de la Nature du 10 juillet 1976, étayée, depuis, par la Charte de l'environnement adossée le 1er mars 2005 à la Constitution française, a érigé la protection des espèces et des espaces naturels en action d'intérêt général, donc prioritaire.



L'Etat délègue, par convention, la gestion à un organisme qu'il soit « associatif » (associations régies par la loi 1901), ou « institutionnel » (PNR, ONF, communes, communautés de communes, ...).

Le premier plan de gestion : 2002-2008.

Dans les années 1960-70 le législateur pensait que la mise en place d'une réglementation suffirait à assurer la pérennité des espaces que l'on voulait protéger, à l'image des monuments classés. On s'est vite rendu compte que les milieux, même « naturels », évoluent sans cesse, des dynamiques favorisent telle ou telle espèce ... ce qui est encore plus net lorsque l'homme intervient dans le cadre d'activités traditionnelles, comme l'exploitation forestière ou le pastoralisme, qui sont particulièrement développées sur la Haute Chaîne du Jura.

La loi prévoit donc, désormais, la mise en oeuvre d'un « plan de gestion » qui doit préciser les grands objectifs que l'on veut atteindre, dégager des moyens d'action pour y parvenir et hiérarchiser les priorités. Cela pour une période donnée : les programmations, fixées à l'origine sur 5 ou 7 ans, se font désormais sur 10, voire 12 ans, afin de mieux tenir compte des rythmes naturels.

Le plan de gestion est donc une obligation réglementaire.

La réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura a établi un premier plan de gestion pour la période 2002-2006, prolongé jusqu'en 2008, ce qui a permis d'en établir un diagnostic. Sa « révision » est donc devenue nécessaire. Ce second plan de gestion couvrira la période 2009-2018.

Ce qui a changé depuis 2002

En 2003,

L'Etat a confié la gestion de la réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura à la Communauté de communes du Pays de Gex, en remplacement de GERNAJURA, structure associative, regroupant six « partenaires » (élus, propriétaires, alpagistes, Office national des forêts, Amis de la réserve naturelle, Amicale des sociétés de chasse), qui avait été mise en place en 1993 au moment de sa création. En 2007, l'Etat a confirmé cette délégation à la Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG).

C'est donc la CCPG qui conduit cette opération de « révision », en consultant ses partenaires, au premier rang desquels le PNR du Haut-Jura et l'Office national de forêts (ONF), avec lesquels des conventions de gestion ont été signées en 2003. Ces deux structures sont, en effet, étroitement associées à la gestion de la réserve naturelle :

❖ le PNR en mettant ses moyens techniques au service de la réserve naturelle, puisque depuis 1998 son territoire est entièrement inclus dans celui du PNR.

❖ l'ONF en assurant une mission de surveillance, de police de la nature mais aussi en tant qu'expert, puisque la forêt représente 70% de son espace.

Natura 2000

Ce sont ces trois structures (PNR Haut Jura, Office National des Forêts et Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura) qui ont mis en place, conjointement, le dossier Natura 2000 « Crêts du Haut Jura », dont le Document d'objectifs (DOCOB) a été finalisé en 2007. Ce programme, validé par Paris et Bruxelles, est désormais piloté par le Parc naturel régional ; il englobe, outre la réserve naturelle, d'importants territoires, avant tout forestiers, sur les bas-monts gessiens et sur les hauts-plateaux, notamment à Champfromier.

Natura 2000 n'est pas un instrument réglementaire qui se superposerait aux autres, mais un outil, mis en place par l'Union européenne et largement financé par celle-ci. Il donne des moyens complémentaires à la réserve naturelle. Plusieurs opérations prévues dans ce nouveau plan de gestion entrent ainsi dans le cadre de Natura 2000.

L'Etat

continue de conserver la haute main sur la protection de la nature qui demeure une mission « nationale », mais il est de plus en plus fait appel aux collectivités territoriales, tant pour la gestion des réserves naturelles que pour leur financement.

Taxe départementale pour les espaces naturels sensibles (TDENS)

Le Conseil Général de l'Ain a mis en place cette TDENS en 2007, alimentée par les nouvelles constructions immobilières. Elle permet au département de bénéficier d'une enveloppe financière pour gérer les milieux naturels remarquables du territoire. Elle est aussi souvent mobilisée pour l'acquisition par les collectivités, en tête desquelles le Département lui-même, de terrains présentant un intérêt naturaliste ou paysager afin de mieux les protéger et de les rendre accessibles au public de manière canalisée. Le sommet du Crêt de la Neige (14 hectares) vient ainsi d'être acheté par le département de l'Ain à la famille Piquet, avec les rochers des Hirondelles –hors réserve naturelle- sur la Valserine. Cette acquisition est un geste éminemment symbolique car il s'agit d'un milieu exceptionnel, unique sur la Chaîne du Jura, avec sa pinède de Pins à crochets et son peuplement de lycopodes, reliques des temps glaciaires.



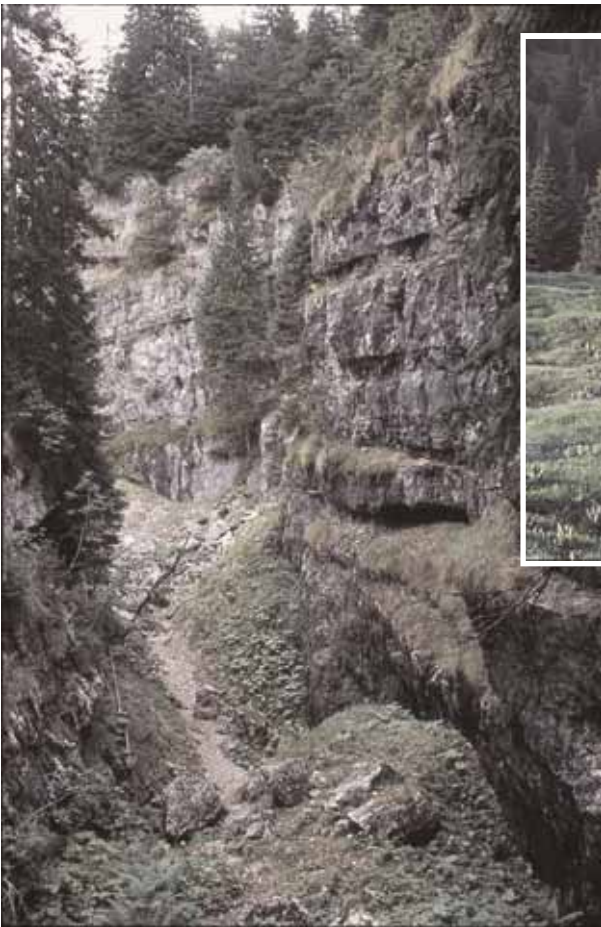
Un Conseil scientifique.....

de la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura a été créé par le Préfet de l'Ain le 15 mars 2002; il apporte, désormais, une réflexion et une validation scientifique: la recherche permet, d'une part, une meilleure connaissance du territoire et, d'autre part, de fixer des orientations au plan de gestion, conformes à la mission de la réserve naturelle.

En 2007,.....

lors du renouvellement de sa convention de gestion par l'Etat, la Communauté de communes du Pays de Gex s'est engagée à faire de l'accueil et de la communication une priorité. Pour cela, elle a affirmé son souhait d'impliquer davantage les associations de protection de la nature dans son nouveau plan de gestion. Elle souhaite également proposer à l'Education nationale (à travers les écoles primaires en priorité) un programme attrayant et « incontournable » d'animations scolaires.

Ce qui a changé aussi, bien sûr, c'est, à une autre échelle, tout le contexte « extérieur » au Pays de Gex : les effets désormais perceptibles du réchauffement climatique, l'émergence du concept de développement durable, la validation du « Grenelle de l'environnement », ...





Evaluation du 1er plan de gestion 2002-2008

L'expertise

En accord avec les Services de l'Etat, la CCPCG a commandité en 2007 une évaluation auprès d'un expert indépendant, par ailleurs très bon connaisseur du territoire et de ses enjeux. Le Comité consultatif de la réserve naturelle, réuni le 16 janvier 2008, sous la présidence du Préfet de l'Ain, a validé son analyse .

Celle-ci a été conduite à partir d'une grille établie par « Réserves naturelles de France ».

D'après cette évaluation, le bilan du 1er plan de gestion peut être considéré comme globalement positif. Toutefois, un certain nombre de facteurs, tels que la taille de la réserve, le manque de moyens humains (5 postes actuellement), l'ambition peut-être excessive des objectifs opérationnels, un certain nombre de confusions d'ordre structurel, n'ont permis d'en réaliser qu'une partie.

C'est le cas, notamment, du principal objectif de la réserve naturelle : « conserver et accroître la diversité biologique ». Pour les autres domaines qui s'intitulent : « espèces », « communication » et pour la recherche scientifique, le bilan est assez contrasté.

Réserves Naturelles de France

RNF regroupe les gestionnaires (structures et personnes physiques) des 167 réserves naturelles « nationales » et des 181 réserves naturelles « régionales ». RNF coordonne et anime les réseaux (scientifique ou éducation à l'environnement, par exemple) des réserves, favorise les échanges d'expériences, conduit des missions auprès d'autres structures (telles les administrations, les élus, les autres espaces protégés comme les parcs nationaux ou le Conservatoire du littoral, les médias), établit des protocoles, fait connaître les réserves auprès du public, ...

Son prochain congrès se tiendra à Divonne-les-Bains, à l'invitation de la Communauté de communes du Pays de Gex, gestionnaire de la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura, du 15 au 18 avril 2009.

Le rapport émet un certain nombre de recommandations pour le nouveau plan de gestion :

- ✿ une clarification des objectifs sur la gestion d'espèces emblématiques (Tétras , ...) et une définition d'espèces indicatrices par types de milieux;
- ✿ une clarification des objectifs de la gestion forestière, en impliquant la forêt privée;
- ✿ une vision prospective sur l'économie pastorale, (en s'appuyant sur les structures professionnelles);
- ✿ un élargissement des partenariats, impliquant les associations de protection de la nature;
- ✿ une hiérarchisation plus forte des priorités ;
- ✿ une concentration des moyens (notamment financiers) d'intervention;
- ✿ un renforcement et une structuration plus forte des actions pédagogiques et de communication;
- ✿ une précision des ambitions en matière de recherche.

Quelques réalisations du 1er plan de gestion

En outre, la réserve naturelle a généré un très grand nombre d'études et inventaires, dont la liste figure dans l'Annexe 6-4.

Mais, le plus important, peut-être, réside dans le travail de concertation mené par et autour de la réserve naturelle. Si la réserve naturelle dispose d'un outil réglementaire, elle n'est pas propriétaire des territoires sur lesquels son autorité s'étend et elle dispose de moyens humains et financiers bien moindres que ceux des structures qui l'entourent : PNR, communes, stations de ski, etc ...

Elle doit donc mener une politique de partenariat et de concertation permanente avec celles-ci, afin de leur faire intégrer les enjeux et les objectifs qui sont les siens, en faisant évoluer les programmes et ... les mentalités.



Exposition itinérante au Fort l'Ecluse



Chantiers de jeunesse Concordia



Manchons anti-collision pour oiseaux sur câbles des remontées mécaniques



Gyrobroyage dans les Bas-monts à Sergy



Réaménagement du goya de Lachat



Troupeau de chevaux pâturant au Turet



Nettoyage et travaux forestiers



*Plan de circulation de la randonnée hivernale
Voir Annexe 6.1*



*Plan de circulation de la randonnée pédestre
Voir Annexe 6.1*



Observation de suivi sur une placette forestière



Enjeux du nouveau plan de gestion

Un patrimoine naturel d'exception à conserver

Un site de contrastes...

Vaste de près de 11 000 hectares, la réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura occupe dans le département de l'Ain, l'essentiel de la « Haute Chaîne du Jura ». Celle-ci s'étire sur 40 kilomètres de la frontière vaudoise, au nord, au défilé du Fort-l'Ecluse, au sud.

C'est le chaînon le plus oriental, le plus étroit mais aussi le plus élevé de tout le massif ; son point culminant, le Crêt de la Neige (1720 m), n'émerge guère de la ligne de crête: Mont-Rond (1 596 m), Colomby de Gex (1 689 m), Reculet (1 718 m), et le massif du Grand Crêt d'Eau (1 621 m).

Plissé puis faillé, en contre-coup de la surrection des Alpes,

à l'ère tertiaire, puis soumis, il y a 20 000 ans encore, à l'érosion glaciaire, son relief est tourmenté. Toutes les formes du relief jurassien s'y trouvent bien représentées.

Les « monts » qui chevauchent vers l'ouest la vallée de la Valserine, les nombreuses failles, les glaciers, le gel, l'eau, ... ont favorisé la formation

de combes anticlinales (Creux de l'Envers), de cirques glaciaires (Creux de Narderan , Creux de Praffion), de falaises et de « balmes » (les Vouîtes, défilé des Hirondelles) , de pierriers, de dépôts morainiques, ... Les nombreuses formes

de dissolution de surface comme les lapiaz, les dolines, les creux et les gouffres témoignent de l'intense activité du karst.



L'amplitude de la dénivellation, plus de 1 200 mètres entre les sommets et les points les plus bas, sur les Bas-monts ou au Fort-l'Ecluse, favorise l'étagement des milieux; la double exposition des deux versants,

sud-est pour le Pays de Gex et nord-ouest pour la Valserine, accentue les contrastes. Les crêtes, balayées par les vents en toute saison, offrent des conditions de vie extrêmes. La diversité des facteurs écologiques détermine la très grande diversité des milieux naturels.

Trois grands types de milieux répartis en fonction de l'altitude :

❖ Les pelouses des Bas-Monts sont enclavées entre des zones de bocage et la lisière inférieure des forêts du versant gessien. Ces pelouses sèches sont d'un grand intérêt écologique : elles accueillent de nombreuses orchidées, reptiles et passereaux.

❖ Les forêts se développent de l'étage collinéen à l'étage subalpin ; elles forment un massif forestier de premier ordre, sur les deux versants, qui couvre 70% de la surface. Tous les types forestiers du Jura sont représentés, avec des associations où dominent charmes, hêtres, érables, sapins, épicéas, pins, ... Les forêts d'altitude et les pré-bois montagnards constituent les habitats du grand Tétràs.

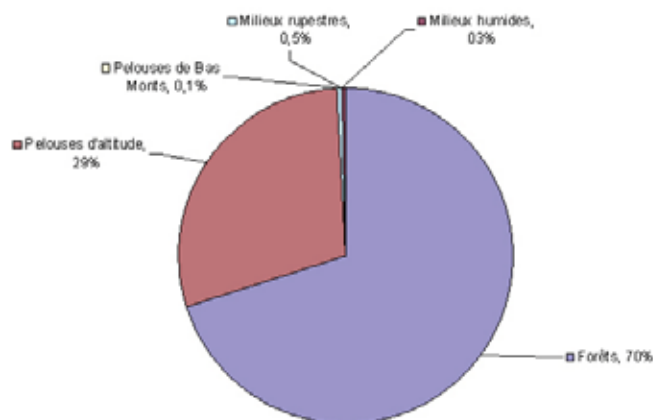
❖ De vastes zones de pelouses d'altitude se développent au-dessus de 1 400 m, au sud du Col de la Faucille, là où l'arbre peine à pousser ; étendues par les hommes à partir des pelouses sommitales, elles sont plus ou moins maintenues par le pâturage extensif des bovins (ou des ovins) ; au nord du col, la forêt, largement dominante, laisse pointer une mosaïque de prés-bois et prairies.

D'autres milieux, d'étendue plus limitée, jouent également un rôle important dans cette diversité :

✿ Les falaises, pierriers et éboulis abritent une flore et une faune très adaptées à des conditions de vie particulièrement exigeantes.

✿ Les milieux humides sont rares et dispersés, du fait de l'importance du karst sur la chaîne. Les mares, dénommées « goyas », les zones humides à hautes herbes, les sources, les tufières, quelques micro-tourbières de pente, les écoulements temporaires et les berges de la Valserine sont autant de micro-milieu du plus grand intérêt.

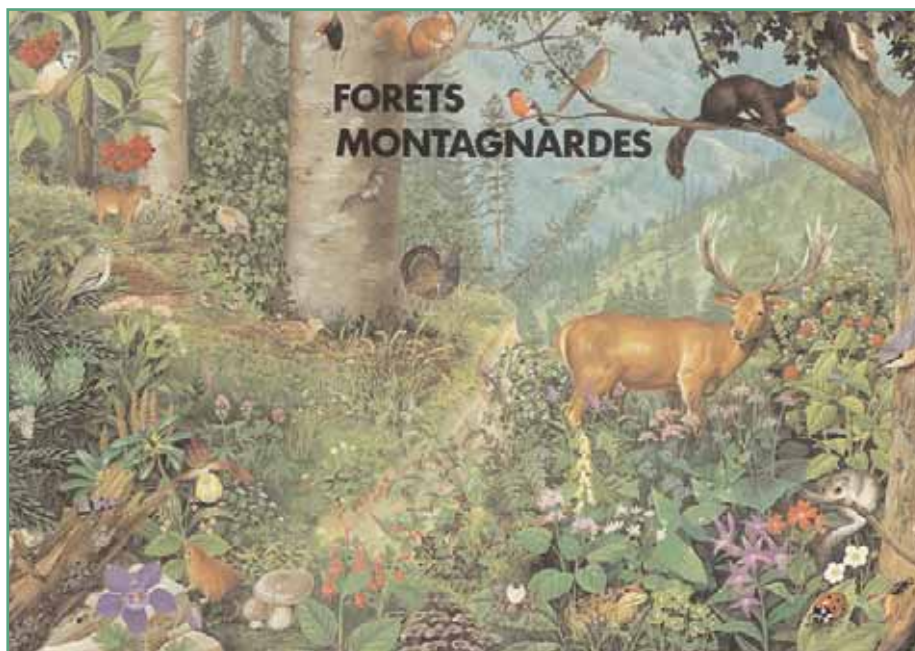
✿ Le milieu souterrain est largement développé, avec plusieurs gouffres et d'innombrables lésines qui absorbent les précipitations abondantes que reçoit cette montagne, mais il demeure encore très largement méconnu.



Surfaces comparées des grands types de milieux naturels

Regroupés en 14 unités écologiques (voir *Annexe 6.1: carte des unités écologiques*) caractérisées par la morphologie de la végétation, 64 types de milieux naturels ont pu être recensés sur la réserve naturelle.

45 « habitats » de la Haute Chaîne du Jura, dont 9 habitats prioritaires, figurent dans l'Annexe I de la Directive « Habitats », document listant 200 milieux naturels européens dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (Directive 92/43 CEE).



Aquarelle de F. Crozat (FRAPNA)

La diversité de ces milieux a été reconnue depuis longtemps. Les savants du XVIII^{ème} siècle ont mis en évidence la richesse botanique de la Haute Chaîne. La valeur du patrimoine naturel est validée par l'appartenance à de nombreux inventaires nationaux ou européens : plusieurs sites classés (Fort l'Ecluse, Reculet, Crêt de la Neige, col de la Faucille), Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO), Réseau Natura 2000.

Une flore exceptionnelle.....



C'est l'exceptionnelle diversité de la flore qui a, la première, été mise en évidence par les milieux naturalistes. Le site et la situation de la Haute Chaîne, dominant le bassin lémanique et la cité de Genève, face aux Alpes, dont elle offre un incomparable panorama, sa facilité d'accès –déjà !- en font un terrain d'étude privilégié. Dès le XVIème siècle et, plus encore, au « siècle des Lumières », les botanistes, britanniques et suisses avant tout, arpentent les crêtes et décrivent quelques uns des joyaux de cette montagne : chardon bleu, dryade à huit pétales, sabot de Vénus, lis de Saint-Bruno, ...

Certains, comme l'Écossais Thomas Blaikie ou le Bernois Albrecht von Haller, élaborent même, à partir de leurs observations, une méthode d'analyse et de classification.

Du fait de son étagement végétal et de sa position géographique, la Haute Chaîne du Jura présente une sorte de raccourci des ambiances climatiques rencontrées du sud au nord de l'Europe, avec des plantes d'affinité méridionale sur les Bas-Monts ou au Fort l'Ecluse, tels l'Erable de Montpellier ou l'Hélianthème de l'Apennin, et d'autres sur les crêtes balayées par les vents et le blizzard, l'hiver, relevant du milieu boréal, tels la Dryade à huit pétales ou le Raisin d'Ours des Alpes, ...

C'est le secteur du Reculet-Crêt de la Neige qui, dans les années 1960, sert de base à la première demande de classement de la Haute Chaîne par les botanistes gessiens : le professeur Piquet, les docteurs Moreau, Corcelle, ... Les associations végétales, décrites en 1972 par Claude Béguin y sont particulièrement riches et diversifiées. Citons par exemple les prairies à Vérâtre et à Circe, les pelouses à Campanule en thyrses, les pelouses à Sésélière et Laser.

Parmi les 951 plantes recensées dans la réserve naturelle, les experts botaniques retiennent 150 plantes présentant un fort intérêt local, dont 20 espèces figurent dans des listes de protection.

Conséquence des glaciations, la Haute Chaîne a été le refuge de nombreuses plantes alpines, aujourd'hui séparées de leur aire principale de répartition et ayant, pour certaines, développé un endémisme spécifique. Certaines d'entre elles n'ont été découvertes que très récemment comme la Scutellaire des Alpes, observée en 1976. Leurs stations jurassiennes sont, parfois, limitées à la Haute Chaîne. C'est le cas de la Renoncule de Séguier ou de l'Astragale toujours verte.

Chardon bleu ou Panicaut des Alpes (*Eryngium alpinum*)

Le Chardon bleu appartient à la famille des Apiacées, comme la carotte, mais ses ombelles bleu-violacé entourées d'un involucre de bractées colorées sont du plus bel effet. En dépit de son nom, cette plante a été observée dès le 16ème siècle sur la Haute Chaîne et sa première description par les botanistes de l'époque a été effectuée à partir d'échantillons provenant d'ici. Elle était sans doute beaucoup plus abondante à cette époque. Actuellement, on ne compte que trois petites stations entre le Colomby de Gex et le Reculet. Par ailleurs, en France on le rencontre dans les Alpes, de la Haute-Savoie aux Alpes de Haute Provence.

Notre Panicaut est le fleuron d'une association végétale remarquable : la pelouse à Campanule en thyrses et à Laser. Il y voisine avec le Lis de Saint Bruno, la Gesse occidentale, la Grande Astrance entre autres.

Très sensible à la dent des herbivores sauvages ou domestiques, le Chardon bleu mériterait d'être protégé par une mise en défens dans ses stations accessibles.

Le Chardon bleu fait l'objet d'une protection nationale et est inscrit dans les annexes de la Convention de Berne et de la Directive « Habitats » comme espèce prioritaire.

Pour toutes ces raisons, cette plante emblématique de la Haute-Chaîne du Jura doit être l'objet de toute l'attention du gestionnaire de la Réserve Naturelle.

De récents travaux ont permis de découvrir plusieurs espèces de lichens qui sont, par ailleurs, de bons indicateurs sur la santé de l'environnement. De futures investigations devraient apporter de nouvelles connaissances pour les champignons, les fougères et les mousses.

Pin à crochets (*Pinus uncinata*)

Le Pin à Crochet est un arbre caractéristique de l'étage subalpin des Alpes et des Pyrénées. Dans le Jura, il est rare et contribue à former un des plus remarquables et insolites paysages sur la Haute-Chaîne. Sur les rochers calcaires du Crêt de la Neige et sous le Reculet notamment il domine les landes à Rhododendron. Dans les combes froides sous le Crêt de la Neige en exposition ouest, il participe à une association végétale exceptionnelle pour le Jura : la Pinède à Lycopodes. Dans ce groupement, on rencontre des plantes peu communes comme le Raisin d'ours des Alpes, la Camarine hermaphrodite, deux espèces de Lycopodes, la Listère cordée et de nombreux Lichens. Les Pins sont ici rabougris et se développent très lentement sur une épaisse couche d'humus brut très acide parfois peuplé de Sphaignes, sortes de Mousses que l'on trouve habituellement en tourbière. Ce paysage végétal qui évoque le passage de la taïga à la toundra est un des éléments forts du patrimoine naturel de la Réserve. Peu menacé, il mérite cependant de faire l'objet d'un suivi scientifique



La faune montagnarde au complet.....

Même si elle moins exceptionnelle que la flore, la faune sauvage présente dans la réserve naturelle est remarquable à plus d'un titre.

Globalement, la biodiversité animale est forte. Le caractère montagnard de la faune est marqué par la présence de bonnes populations de mammifères et d'oiseaux, typiques des forêts et des crêtes de montagne. Quelques espèces sont emblématiques, comme le grand Tétras, le Gélinotte des bois, le Lynx, le Pic tridactyle, la Chouette chevêchette,....

Dans le monde méconnu des insectes plus de 497 espèces de Lépidoptères sont attestées ; mais on estime qu'il pourrait y en avoir plusieurs centaines, voire milliers d'autres à recenser ! C'est le cas dans d'autres groupes comme les Coléoptères dont on n'a inventorié qu'une centaine d'espèces. C'est un champ d'exploration qui reste à conduire, peut-être moins spectaculaire que pour la grande faune, mais qui est une source infinie d'enseignements sur le fonctionnement des écosystèmes...

Un certain nombre d'espèces sont dignes d'intérêt à l'échelon national et/ou européen.

Si un seul coléoptère, l'élégante Rosalie des Alpes, aux antennes immenses, est protégée, c'est le cas de bon nombre de lépidoptères ; beaucoup hantent les prairies sèches des Bas-monts et leur cortège floral : l'Azuré du serpolet, la Piéride de l'Ibérade, le Fluoré, etc.... Mais ces fragiles papillons n'hésitent pas à s'aventurer sur les crêtes balayées par les vents, comme l'Apollon, aux rutilantes ocelles rouge et noir sur ses ailes blanches, car ses chenilles se nourrissent des plantes grasses, Joubarbe et Sedum.

Apollon (*Parnassius apollo*)

L'Apollon est un de nos plus remarquables Lépidoptères Rhopalocères. Cette espèce est répandue dans toutes les montagnes d'Eurasie. Dans sa vaste aire de répartition, il évolue en fonction des conditions climatiques en sous-espèces bien caractérisées. Lié aux régions montagneuses, il peut se rencontrer dès 400 m, mais son optimum se situe entre 900 et 1800m. Les adultes volent de fin mai à août dans les biotopes chauds et bien exposés. Là, ils butinent surtout les fleurs violettes. Les femelles pondent sur les plantes hôtes des chenilles, les Orpins (*Sedum*) et Joubarbes (*Sempervivum*). Les chenilles sont noires à taches jaune-orangé. Encore bien présent sur la Haute-Chaîne, l'Apollon a régressé dans ses biotopes de basse altitude suite probablement à la fermeture des milieux devenus moins propices aux plantes hôtes. Un recensement exhaustif des sites qui accueillent cette espèce protégée serait sans doute utile.



Les reptiles et amphibiens sont représentés chacun par 6 espèces : lézard vivipare, couleuvre verte et jaune, ... sonneur à ventre jaune, triton alpestre, grenouille rousse, ... A l'exception de cette dernière, toutes ces espèces sont protégées et inscrites, pour la plupart à l'annexe IV de la Directive Habitats.

Le lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)



Le Lézard vivipare est le reptile le plus répandu sur la Haute-Chaine. Espèce boréo-alpine, il est bien adapté au climat froid de crêtes et on le rencontre essentiellement dans les pelouses d'altitude. Il est de coloration brune en général, mais on rencontre des individus mélanisants. Le ventre du mâle est vivement coloré de jaune orangé.

Il est ovovivipare et met bas entre 4 et 11 petits au milieu de l'été. L'incubation des oeufs a lieu dans le ventre maternel. La femelle peut ainsi s'exposer à la chaleur solaire et s'affranchir des aléas climatiques. Le Lézard vivipare est en vie ralentie d'octobre à mars et peut résister au gel grâce à l'accumulation de substances glucidiques qui jouent le rôle d'antigel.

21 espèces de chauves-souris sont recensées. Plusieurs inventaires menés depuis 10 ans ont permis d'améliorer sensiblement la connaissance de ces populations de chiroptères aux effectifs réduits et considérées en danger ou menacées ; elles sont toutes protégées, même la Pipistrelle et la Sérotine, les plus communes, ou encore le Grand Murin, les Grand et Petit Rhinolophes, le Minoptère de Schreibers, ... qui gîtent dans les parois rocheuses, les creux d'arbres ou les bâtiments peu fréquentés.

Les Chevreuils connaissent d'importantes variations d'effectifs, pas toujours en phase avec celles des zones de plaine. La réserve naturelle abrite la seule vraie population montagnarde de Cerf du département de l'Ain et du massif du Jura et est également en augmentation régulière.

La situation des mustélidés (Martres, Hermines, Belettes, ...) est à surveiller; malgré (à cause ?) de leur mauvaise réputation, certains effectifs sont en chute libre !



Chamois



Minoptères

Les autres mammifères sont mieux connus. La plus importante population de Chamois du massif du Jura (750 individus environ) parcourt les éboulis, les replats herbeux ou les sous-bois forestiers à la recherche de sa nourriture et bascule, selon l'heure et la saison, d'un versant à l'autre. Faciles à observer, ils représentent un élément du patrimoine naturel attrayant et valorisant pour le public ; nombreux et en expansion, leurs effectifs sont régulés par un indispensable plan de chasse qualitatif.

De leur côté, les deux espèces de félidés présentes dans la réserve naturelle sont particulièrement discrètes ; l'une, le Chat forestier, est très mal connue ; l'autre, le Lynx, a fait l'objet d'un suivi scientifique sur les quelques individus dont la présence n'a jamais vraiment soulevé de polémique dans cette partie du massif.

Ce superbe animal, bien implanté ici, essaime lentement, en raison d'une très forte mortalité de jeunes individus, sur les plateaux du Jura.

La diversité des milieux autant que la position de la Haute Chaîne sur un axe migratoire explique l'abondance de l'avifaune, de passage ou sédentaire.

Sur 131 oiseaux recensés, 87 espèces sont protégées au niveau national.

Paradoxalement, ce n'est pas le cas de l'animal emblématique de la Haute Chaîne, le grand Tétrás, ni de l'autre tétraonidé, la Gélínotte des bois, mais il n'est plus chassé sur le Massif du Jura depuis 1974.



Grand Tétrás en parade

Un couple d'Aigle royal se reproduit régulièrement depuis 10 ans dans la réserve naturelle ; c'est un cas unique sur toute la chaîne. Un deuxième couple s'est installé en 2008, malgré les exigences territoriales énormes de ces immenses planeurs (terrains de chasse de plus de 10 000 hectares) et une disponibilité en proies limitée, ... ce qui est très encourageant. La situation des autres rapaces dans la réserve naturelle est très variable : satisfaisante pour l'Epervier, la Chouette de Tengmalm, ... préoccupante pour le Faucon pèlerin en raison de la présence hypothétique du Hibou grand duc.

La famille des pics est bien représentée et particulièrement intéressante pour le rôle qu'ils jouent dans l'écosystème forestier à la recherche des insectes xylophage et par les « loges » qu'ils creusent dans les fûts et dont profitent toute une cohorte d'animaux, à plumes ou à poils !

Les passereaux occupent tous les milieux de la Haute Chaîne. Parmi les plus intéressants, on peut citer:

❖ la Pie-grièche écorcheur, la Fauvette grisette, le Bruant jaune, ... dans les prairies et Bas-monts

❖ la Bécasse des bois, l'Accenteur mouchet, les 2 Roitelets (triple bandeau et huppé), les 2 Grives (draine et musicienne), le Bec croisé, le Casse-noix moucheté... dans les forêts de versant,

❖ le Merle à plastron, le Pipit spioncelle, le Traquet motteux, le Tichodrome échelette, le Martinet alpin, le Grand Corbeau, ... sur les pelou-

ses et falaises d'altitude.

Au printemps et au début de l'été c'est un véritable festival de chants, de trilles, d'appels, de cris, de pépiements dans les frondaisons, les buissons, les prairies ou le ciel!

Au total, les 188 espèces de vertébrés recensés couvrent l'essentiel des animaux que l'on peut trouver dans un espace montagnard de ce type. Une cinquantaine d'espèces supplémentaires pourrait être présente. Plusieurs ont été identifiées depuis la création de la réserve naturelle.

Un certain nombre d'entre elles sont en expansion ; quelques unes sont revenues, par elles-mêmes, ainsi le Pic tridactyle, occasionnel il y a 15 ans, niche désormais, tout comme l'Aigle royal; plusieurs espèces de chiroptères (chauves-souris) ont été confirmées ; le Cerf voit ses effectifs progresser et son domaine s'étendre ; le Lynx, provenant de Suisse voisine, est installé depuis 1975, le Hibou grand duc est peut être présent ...

D'autres espèces connaissent des fluctuations comme le Chevreuil ou le Faucon pèlerin ; certaines peinent à se maintenir, à commencer par le grand Tétrás, alors que la Gélínotte se porte plutôt bien. Les stations de Sabot de Venus ou de Chardon bleu ont disparu ou sont en péril ; les orchidées des Bas-Monts souffrent de l'embroussaillage tout comme la Salamandre et le Triton de l'assèchement des goyas ...



Poule de grand Tétrás

Les milieux de la Haute Chaîne ne sont pas immuables. La nature est en évolution perpétuelle, à des rythmes que nous ne percevons pas toujours. Il appartient à la réserve naturelle d'en prendre la mesure et d'en favoriser, dans la mesure du possible, les évolutions pour conserver à ce territoire d'exception ses éléments identitaires et la plus riche biodiversité possible.

L'action de l'homme, aujourd'hui, mais aussi hier, est souvent déterminante.

Des activités humaines traditionnelles à pérenniser

Une montagne façonnée par l'homme.....

Moyenne montagne, facile d'accès, la Haute Chaîne du Jura est depuis longtemps occupée par les hommes. Le paysage actuel résulte largement de cette mise en valeur. De nouveaux éléments ont pu être introduits (goyas, murets, ...) qui font, aujourd'hui, partie du « paysage » et forment un patrimoine caractéristique qui mérite d'être reconnu et préservé. Ce paysage est donc loin d'être figé.

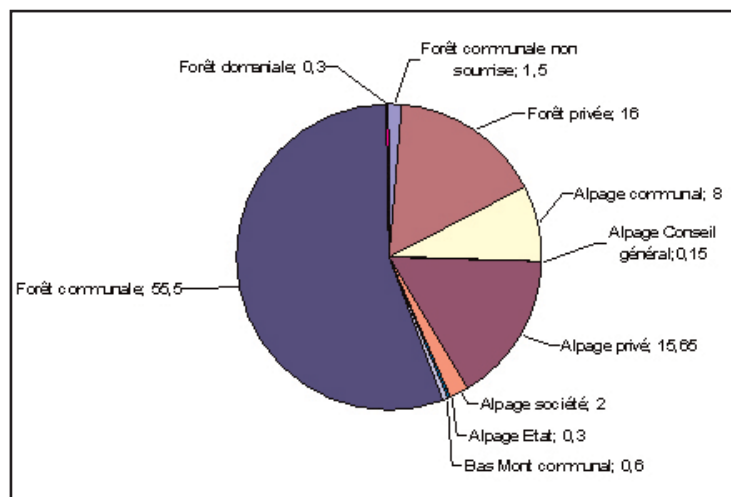
L'opposition séculaire entre l'exploitation forestière et l'économie pastorale n'a cessé d'évoluer au cours des temps. Les tendances actuelles qui sont autant d'enjeux pour la réserve naturelle doivent aussi être relativisées à l'aune d'évolutions qui dépassent la vie des hommes ...

Hier encore point de rencontre entre les communautés villageoises qui vivaient à ses pieds d'une même économie rurale, mêlant cultures et élevage, la Haute Chaîne s'est non seulement « vidée » d'une bonne partie de ses populations qui la fréquentaient saisonnièrement (charbonniers, bergers, fromagers, ...), mais elle est devenue une « frontière » entre deux espaces aux économies divergentes. D'une côté, la plaine du Pays de Gex, étroitement liée à l'économie de la grande métropole genevoise qui aspire les travailleurs frontaliers et dispense une richesse enviable.

De l'autre côté, l'étroite gouttière de la vallée de la Valserine, enclavée, qui a vu, pendant le XXème siècle, sa population fondre au rythme de la déroute de l'économie agricole. D'un côté une explosion urbaine pervertissant les relations sociales et les équilibres écologiques, de l'autre un exode rural prononcé développant les friches et le sentiment d'abandon.

Le regard porté de part et d'autre sur la Haute Chaîne est nécessairement différent.

D'un côté, elle se présente comme un décor attrayant, tantôt vert, évoluant en subtiles nuances du printemps à l'automne, tantôt blanc, comme un poumon d'oxygène et un espace de détente pour une population citadine, disposant, le plus souvent d'un haut revenu et d'exigences en matière de loisirs ; de l'autre, ses versants qui enserrant la vallée et bouchent la vue sont devenus un enjeu de survie économique qui passe par l'essor touristique et l'existence de la station de ski Monts-Jura.



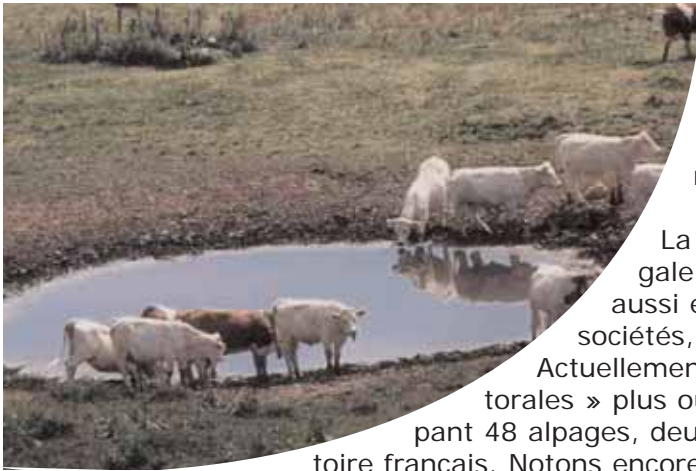
Les 10 909 hectares de la réserve naturelle s'étendent sur 18 communes (quelques communes voisines sont, par ailleurs, propriétaires de forêts ou de pâturages). Au total, la propriété communale représente 65% de la réserve naturelle (un peu plus de 7 000 ha), l'Etat possède 65 ha, soit moins de 1% (principalement la « forêt domaniale » de la Valserine), les propriétés privées concernent environ 3 600 ha.

Répartition de la propriété des milieux naturels

Forêt communale non soumise	1,5	163,6
Forêt privée	16,0	1745,4
Alpage communal	8,0	872,7
Alpage Conseil général	0,1	16,3
Alpage privé	15,7	1707,2
Alpage société	2,0	218,1
Alpage Etat	0,3	32,7
Bas Mont communal	0,6	65,4
Forêt communale	55,5	6054,4
Forêt domaniale	0,3	32,7



Une économie pastorale en grande difficulté



Les pelouses d'altitude confèrent à la Haute Chaîne un paysage typé et offrent des ressources fourragères complémentaires aux exploitations agricoles du Pays de Gex, des cantons suisses voisins (Genève et Vaud) et, accessoirement, de la vallée de la Valserine.

La taille des exploitations pastorales est très inégale, allant de 326 ha à quelques ha. La propriété aussi est très contrastée, avec 30 propriétés privées, 5 sociétés, 16 propriétés communales ou intercommunales. Actuellement l'espace pastoral est utilisé par 27 « unités pastorales » plus ou moins actives et compétitives, ces unités occupant 48 alpages, deux d'entre eux n'étant que partiellement sur territoire français. Notons encore que 4 alpages sont abandonnés.

Plus aucun de ces territoires pastoraux ne « fromage » désormais, seules les génisses et les vaches allaitantes (de l'ordre de 4 000 têtes de bétail) et 2 troupeaux d'ovins parcourent les 3 500 hectares de pâturage d'altitude situés en réserve naturelle.

Les chalets d'alpage accueillent, à l'origine, la fabrication et le stockage des fromages à pâte cuite du type « gruyère » tel le Comté. Aujourd'hui, du fait de l'abandon de cette fabrication, la pérennité de cette architecture particulière est menacée de transformation.

La charge pastorale moyenne par rapport aux potentialités fourragères était déjà faible il y a 15 ans. Elle a connu depuis, pour de multiples raisons socioéconomiques ou conjoncturelles, une forte baisse. L'accessibilité par piste routière, désormais, de presque tous les chalets ne freine pas cette tendance. Plusieurs pâturages ne sont plus occupés et le paysage se referme peu à peu par endroit. En effet, l'inalpage a conduit, au cours des temps, à repousser les limites de la forêt. Le parcours des lisières forestières par les troupeaux a même permis de créer un véritable élément du paysage, typique du Massif du Jura, le pré-bois. Outre son originalité, ce milieu est d'une très grande richesse écologique.

Les goyas

Les « goyas » parsèment les alpages de la Haute chaîne du Jura. Au printemps, à la fonte des neiges, ils se remplissent d'eau et forment ainsi des réserves artificielles dans un relief karstique, où l'eau se perd naturellement. Attestés pour la première fois dans un document de 1394, ils peuvent se trouver au même endroit depuis plusieurs siècles : les deux « goyas » du hameau d'alpage du Crêt de la Neige sont là depuis le XIV^e siècle ; les « goyas » de la Polvette et de la Capitaine au dessus de Saint-Jean-de-Gonville ou de La Chaz, au dessus de Thoiry, sont dessinés sur des plans datés de 1763 et 1847.

Les « goyas » sont donc des milieux pérennes que l'homme créa en imperméabilisant des creux avec de la terre argileuse finement tamisée et en les protégeant avec des murs en pierre sèche qui empêchaient le bétail de polluer l'eau. Un cortège d'espèces animales inféodées au milieu humides colonisa ces endroits : le Triton alpestre et plusieurs espèces de libellules et de batraciens. Aux environs, le stationnement plus important du bétail renforça la teneur en nitrate du sol et des associations végétales nitrophiles se développèrent.

Le terme « goyas », relativement récent, vient du franco-provençal. Il s'apparente au mot « gouille » qui désigne une mare d'eau stagnante de petite taille. Il a remplacé le vocable plus ancien de « lanvuissel », « zanchet » ou « lancet », relativement proche des « lanvognes » des Causses.

Le chargement en bétail sur l'alpage

Le nombre de têtes de bétail qu'il est possible d'estiver sur un alpage reflète son niveau de production. On parle alors de chargement en bétail, et celui-ci est exprimé en Unités Gros Bétail (UGB). Cette unité de référence correspond à une vache laitière pesant 600 kg et produisant 5 000 kg de lait. Une génisse de plus de 2 ans vaut par exemple 0,8 UGB, alors qu'une brebis avec son agneau compte pour 0,25 UGB.

Le nombre d'UGB qu'il est possible d'estiver sur un alpage dépend étroitement du potentiel fourrager des surfaces pâturables. Le potentiel fourrager correspond à la quantité d'herbe produite pendant la durée de végétation. Pour connaître le nombre d'UGB qu'il est possible de nourrir avec ce fourrage pendant la durée de l'estivage, il faut diviser le potentiel fourrager de l'alpage par la consommation saisonnière d'une UGB.

Dans la pratique, le chargement a été adapté très progressivement aux conditions du milieu naturel et en fonction des pratiques pastorales. Le chargement est alors le reflet de savoir-faire anciens. Lorsque, comme c'est parfois le cas sur la Haute Chaîne, le chargement est irrégulier d'une année à l'autre ou diminue constamment, il est nécessaire de calculer le potentiel fourrager après avoir cartographié les différents types d'herbages. Cette démarche fait partie du diagnostic pastoral.

Un patrimoine forestier.....

La surface forestière représente plus de 73% de la surface de la réserve naturelle et elle est estimée à 8000 hectares.

Ce vaste manteau boisé couvre l'essentiel des deux versants de la Haute Chaîne, son importance est autant d'ordre écologique qu'économique.

Une nette disparité caractérise les versants :

✿ Sur le versant gessien l'essentiel du domaine boisé appartient aux communes et relève donc du régime forestier. Ces propriétés « privées des communes » sont gérées depuis la création du code forestier en 1827. Au départ c'est l'administration des Eaux et Forêts qui en a été le gestionnaire puis c'est l'ONF depuis 1966. Les aménagements forestiers sont établis sur 20 ans et fournissent une vision prospective. Depuis 1993, les aménagements forestiers ont progressivement intégré les objectifs du premier plan de gestion de la réserve naturelle.

L'achèvement d'un réseau de desserte en pistes et routes forestières permet d'optimiser l'exploitation du bois en tenant compte des impératifs majeurs de la réserve

✿ Sur le versant de la Valserine, la propriété forestière est morcelée entre les mains de nombreux propriétaires privés. Ces territoires sont riches mais la gestion forestière des propriétaires forestiers privés reste peu connue en raison de l'absence de documents de gestion disponible. La mise en oeuvre et la définition d'une politique forestière locale, intégrant les différents paramètres économiques et écologiques, restent à élaborer. Cette politique est en cours de validation. Elle permettra d'intégrer des informations et des recommandations dans les annexes vertes des plans simples de gestion (documents réglementaires qui permettent une gestion forestière durable sur les propriétés forestières privées).

	Nombre de forêts	Haute Chaîne (ha)	Réserve (ha)
Forêts communales	25	9040	5491
Forêts domaniales	2	188	54
Forêts privées		7800	817
Total		17028	7587

La valorisation du matériau bois est mise en oeuvre par la création d'une filière « Bois énergie » sur la CCPG. L'objectif de cette valorisation est l'utilisation de produit forestier de faible valeur économique sur les propriétés communales pour chauffer des bâtiments collectifs (écoles, locaux techniques et administratifs, collèges). Le volume de bois récolté sur la réserve naturelle ne sera pas supérieur à ce que peut produire la forêt dans le cadre d'une gestion durable à long terme. Il s'agit de ventiler différemment les produits issus du bois et de mieux maîtriser les exploitations forestières.

La production de bois sur les forêts gérées de la réserve naturelle n'est pas incompatible avec la protection de la faune et de la flore. La quasi totalité des forêts adopte une sylviculture de type irrégulière (futaie jardinée, traitement sylvicole en futaie irrégulière). Les arbres sur une parcelle forestière ont des âges et des diamètres différents. Cette structure de peuplements permet d'accueillir, de protéger et de favoriser la présence d'espèces remarquables sur la réserve naturelle.

Natura 2000 couvre la quasi totalité des parcelles forestières de la réserve naturelle. Ce zonage permet aux propriétaires forestiers de contractualiser des travaux forestiers. Ces contrats de travaux forestiers allient :

- ✿ la production de bois d'oeuvre de qualité,
- ✿ la protection des espèces par une sylviculture favorable à leur protection et leur développement.

Exemple du contrat Natura 2000 souscrit par une commune pour lutter contre l'invasion du hêtre en sous étage : les travaux permettent une sélection des tiges d'avenir et, par voie de conséquence, le retour du grand Tétrás sur ces peuplements forestiers qui étaient devenus inhospitaliers pour lui.



Futaie jardinée

Le développement des contrats forestiers Natura 2000 sur la réserve naturelle reste une priorité.

La connaissance de l'évolution de la forêt sur la réserve naturelle vis à vis du changement climatique reste un outil majeur pour pouvoir comprendre, prévenir et agir.

La mise en place en 2008 d'un réseau de placettes permanentes sur toute la Haute-Chaîne du Jura s'inscrit dans cet objectif. Sur ces placettes, un protocole dit « Protocole du M.E.D.D suivi des écosystèmes forestiers », est validé par les instances forestières et de préservation de l'environnement.

L'objectif du protocole est le suivi par des mesures précises de l'évolution de la forêt. Les données récoltées permettent de comprendre l'évolution de la forêt de sa naissance, semis de plants forestiers, à sa mort, suivi de l'évolution de bois mort.

Les données sur la forêt de la réserve naturelle seront récoltées tous les cinq ans.

Ainsi une connaissance pointue de l'évolution des forêts de la Haute-Chaîne du Jura permettra aux gestionnaires de mieux la préserver.



Arbres morts et pré-bois

La chasse, comme instrument de gestion

La chasse est une « activité » traditionnelle qui permet par le biais des prélèvements sur les populations d'animaux classés « gibier » d'assurer la régulation de la faune sauvage et de penser la gestion cynégétique.

Le décret de création de la réserve naturelle permet le maintien de la chasse. Il a prévu qu'au minimum 10% de son territoire soit classé en réserve de chasse ; les sociétés de chasse se sont efforcées d'accoler, autant que possible, leurs parcelles pour constituer des éléments d'un seul tenant. Plusieurs sont localisées dans des secteurs de présence du grand Tétrás.

Toutefois, cette situation a entraîné un effet pervers, imprévu, en favorisant la fixation, dans ces secteurs, d'importantes populations de sangliers qui nuisent à l'état des pâturages proches et peuvent occasionner des dommages sur l'oiseau-phare de la Haute Chaîne !

L'Amicale des Sociétés de chasse du Pays de Gex et de la Valserine s'efforce de coordonner les pratiques des 31 sociétés (communales ou privées) qu'elle fédère et d'intégrer les objectifs de la réserve naturelle.

Le grand gibier (cerf, chevreuil, chamois) est, quant à lui, soumis au plan de chasse qualitatif, avec tir à balle obligatoire, et le sanglier se chasse principalement en équipe ou en battue.

La chasse au grand Tétrás est fermée depuis 1974 dans l'Ain ; celle de la gélinotte a un plan de chasse « zéro ».

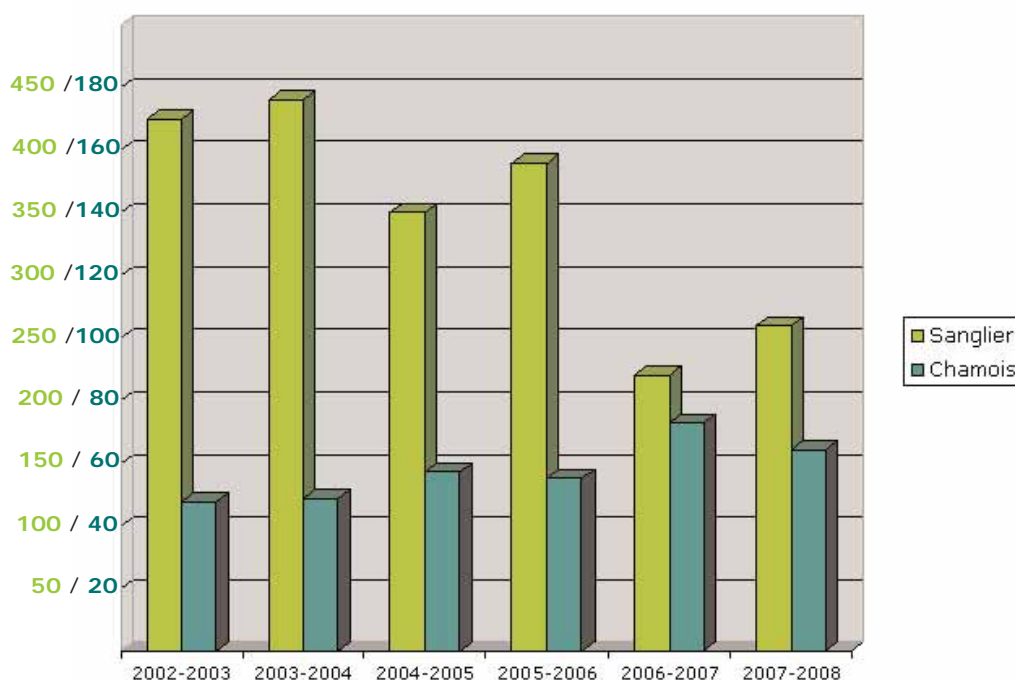


Tableau de chasse des 20 sociétés chassant en partie en Réserve naturelle

Plan de chasse

Le plan de chasse au grand gibier fait l'objet d'un arrêté préfectoral individuel qui autorise le tir bien spécifique d'un certain nombre d'animaux sur le territoire de la société de chasse concernée. Lorsque l'on parle grand gibier il s'agit du chamois, du chevreuil et du cerf.

Tout animal tiré dans le cadre de ce plan de chasse qui est qualitatif ne peut être déplacé du lieu du tir sans la pose d'un bracelet d'identification numéroté et ce bracelet doit être fixé entre l'os et le tendon d'une patte arrière de l'animal (sans possibilité de pouvoir l'enlever) après avoir coché à l'aide d'un



couteau la date (jour et mois). Une carte de prélèvement doit être remplie et envoyée sous 24 heures à la Fédération des chasseurs de l'Ain.

- Le plan de chasse du chamois fixe à 40% le tir des jeunes de 1ère année (chevreaux) ou de 2ème année éterlous (mâles) ou éterles (femelles). Les 60 % restants concernent le tir des adultes.

- Le plan de chasse du chevreuil quant à lui fixe à 30% le tir des jeunes (de l'année). Le tir de la chevrette (femelle adulte) n'est autorisé que du 15 octobre au 15 décembre.

- Le cerf fait l'objet d'un plan de chasse plus compliqué, c'est à dire que l'arrêté préfectoral est plus précis, certains doivent tirer soit un mâle (8 cors maximum par exemple), soit un daguet (mâle de 2ème année), soit une biche, soit un faon ou une bichette (femelle de 2ème année). Ce plan de chasse du cerf doit s'équilibrer entre les sociétés voisines qui partagent généralement le même cheptel.

Le sanglier ne fait pas l'objet d'un plan de chasse mais il est repris dans le Schéma départemental de gestion cynégétique et le tir en est contrôlé également par la pose d'un bracelet d'identification et de transport sur le lieu du tir.

Les problèmes cynégétiques concernent la maîtrise des populations de sangliers, le contrôle de l'augmentation des populations de chamois et de cerfs, la réhabilitation des populations de lièvres, la réflexion sur la régulation des espèces encore classées « nuisibles », mais aussi la maîtrise des chiens. La présence des chiens de chasse dans la réserve naturelle, à l'exclusion de tous les autres chiens (sauf chiens de berger et de secours) demeure mal acceptée par les autres usagers qui ont de la difficulté à comprendre que cette interdiction est une priorité pour la quiétude de la faune, en particulier au printemps pour les jeunes animaux.



Traces de Lynx



Asters

Une fréquentation à maîtriser

Avec la ville de Genève, c'est une agglomération, transfrontalière, de 500 000 habitants, en pleine croissance démographique, qui s'étale aux pieds de la Haute Chaîne du Jura. L'arrondissement de Gex, qui couvre 29 communes sur le Pays de Gex proprement dit et la Vallée de la Valserine, comprend désormais une population de 70 000 habitants. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) approuvé en 2007 prévoit une croissance de 2% par an, en moyenne, ce qui devrait porter cette population à 100 000 résidents d'ici 2020 –c'est-à-dire « demain » !- alors qu'elle ne dépassait pas 20 000 habitants en 1950 !

Par sa masse, d'abord, mais aussi en raison des profondes transformations que la société a connu en moins d'un demi-siècle, cette population pèse inévitablement sur la Haute Chaîne. De cadre de travail, celle-ci est devenue un espace de loisirs. L'immense majorité des usagers de la montagne est composée, désormais, de « citadins », non seulement dans le lieu de résidence mais plus encore, peut-être, dans la mentalité. La montagne est considérée comme un objet de consommation, au même titre qu'un autre. Son accès est même considéré comme un « dû » ; elle est perçue comme un espace de liberté où l'on peut, enfin, s'affranchir de toutes les contraintes qui pèsent sur l'homme moderne ! Un « retour aux sources » en quelque sorte, un besoin de « nature » qui n'a jamais été aussi pressant et aussi médiatisé ! ... et qui est bourré d'ambiguïtés si ce n'est de contradictions !



Proche et facile d'accès, le Jura a vu sa fréquentation augmenter de manière exponentielle. Certes, il faut relativiser ; le Jura, en raison de ses brusques variations météorologiques et d'une certaine austérité de paysage, est encore loin de recevoir les afflux de touristes que connaissent nombre de sites proches de la Haute Savoie !

Capacité de charge/capacité d'accueil

La « capacité de charge » correspond à la population qu'un territoire donné peut supporter sans que cela perturbe ses caractéristiques et notamment sa richesse biologique ou patrimoniale. On l'emploie, avec des nuances, pour l'activité pastorale, pour les diagnostics des milieux naturels et ... pour l'activité touristique. La « capacité d'accueil » est une approche d'avantage touristique qui rend compte de la possibilité d'accueillir le public (dans un musée comme en milieu naturel) de manière satisfaisante, pour les visiteurs comme pour le gestionnaire, mais sans que soit forcément intégré l'impact à long terme de cette fréquentation.

Cette fréquentation touche également de manière fort inégale la Haute Chaîne. Si l'essentiel du massif demeure tranquille, certains secteurs atteignent la saturation plusieurs jours d'hiver, à La Vattay, à La Faucille ou au col de Crozet, mais aussi, dans une moindre mesure, l'été, sur quelques hauts lieux comme le Reculet, le Crêt de la Neige ou le Mont-Rond.

La surcharge est, d'ailleurs, très relative : elle dépend de la topographie du site, de la fragilité des espèces, des périodes de fréquentation, ...

Mais la forme longitudinale de la réserve naturelle, large d'à peine un kilomètre seulement par endroit, la rend particulièrement vulnérable.

La mise en place d'un balisage de randonnée de qualité, par la CCPG (1 000 km de sentiers), répond à une attente du public, soucieuse de grand air. L'hiver, la raquette à neige en prend le relais. Or, si ces randonnées posent le plus souvent peu de problèmes, elles peuvent, aussi, dans certains cas, notamment en période hivernale ou de reproduction, occasionner des dérangements majeurs, gravement préjudiciables à la faune.

Localement, le piétinement répété peut mettre en péril des stations botaniques rares. Les plans de circulation de randonnée (pédestre, hivernale, VTT, ...) ont pour but de réguler les pratiques pour en concilier l'usage aux missions de protection de la réserve, mais aussi au maintien du pastoralisme sur les alpages. Les chiens divagants sont la hantise des éleveurs! D'une manière générale, les chiens posent de sérieux problèmes en zones naturelles, à cause du dérangement de la faune.



Bien entendu, les « loisirs motorisés » sont totalement inacceptables dans les espaces naturels protégés, plus encore qu'ailleurs ! Pourtant la pression est forte. Si le plan de circulation des véhicules à moteurs, mis en place voilà 12 ans, est désormais à peu près admis pour les voitures, il en va tout autrement pour les motos « vertes » et, un nouveau fléau, les quads.

Si l'information est indispensable, la surveillance et, en cas d'infraction, la verbalisation sont incontournables.

Le périmètre de la réserve naturelle est sectionné par les domaines de ski alpin (Menthières, col de Crozet, la Faucille) et intègre l'essentiel du domaine de ski nordique de La Vattay. La réserve naturelle a été créée, en partie, comme une mesure compensatoire de ces gros équipements de ski. Ce partage de territoire n'est pas forcément simple à gérer, même pour le ski alpin, théoriquement plus localisé que le ski de fond, car on ne peut complètement empêcher le « hors piste ». D'autant que ce partage ne répond pas à des logiques naturalistes : les milieux de vie de la faune (du grand Tétrás, en particulier) « débordent » sur les domaines skiables. Une meilleure prise en compte des enjeux des différents acteurs (tourisme et réserve naturelle) est indispensable, même si elle a déjà commencé. La création de « zones tampon » apportant informations et aménagements légers (sentiers d'interprétation, par exemple) peut répondre à cette démarche.

De ce point de vue, la réserve naturelle doit « sortir de sa réserve » pour aller à la rencontre de tous les acteurs – ce qui lui confère une responsabilité écrasante ! C'est l'un des objectifs majeurs que s'est donné le gestionnaire dans le cadre de sa politique d'accueil et de communication.



Synthèse des enjeux de conservation

La connaissance du statut des espèces et de leur population sur la Haute Chaîne du Jura, de la qualité des habitats et des impacts des activités humaines sur l'état de conservation du patrimoine naturel a été affinée par les travaux réalisés au cours du premier plan de gestion.

L'évaluation de celui-ci montre que les enjeux dégagés en 2002 restent d'actualité.

La révision du plan de gestion permet une nouvelle analyse des enjeux à la lumière des connaissances acquises sur la présence d'espèces faune et flore, sur la dynamique de la végétation et des populations d'espèces animales et sur l'utilisation humaine de la Haute Chaîne.

Les échanges menés avec le Conseil scientifique et lors des réunions des six groupes de travail ont permis de faire émerger une conception commune des points à prendre en compte. Celle-ci s'appuie sur l'analyse de l'état des lieux. Les enjeux ont été mis en évidence. La définition des "objectifs" et des "opérations" doit permettre d'y répondre et d'organiser un plan d'intervention pour les dix prochaines années.



Chevreuil

Les réponses à ces enjeux pouvant être variées et situées dans des domaines différents, le plan de gestion les intègre dans plusieurs objectifs. Les opérations qui en découlent sont nécessairement complémentaires.



Au regard des trois grandes missions de la réserve naturelle, confiées à la CCPG par l'Etat, les enjeux peuvent s'énoncer ainsi :

Protéger

- Application du décret
- Dérangement de la faune sauvage

Gérer

- Dynamique de la végétation et perte de biodiversité
- Maintien de la biodiversité forestière
- Conservation de la population de grand Tétras
- Altération d'habitats rares
- Maintien de points d'eau et de leur valeur biologique
- Pollutions diverses et écoulements des eaux sur les surfaces goudronnées
- Conservation des oiseaux cavernicoles
- Extension de l'Aigle royal
- Régulation des populations gibier grâce à la cynégétique
- Collecte et optimisation des données faune et flore
- Localisation du patrimoine géologique
- Connaissance de la circulation des eaux
- Conservation de la mémoire des sites
- Evaluation des actions de la réserve

Informer

- Compréhension des logiques de la protection de la nature et du rôle des réserves naturelles
- Partage des connaissances



Objectifs du plan de gestion 2009-2018

Objectifs à long terme, objectifs opératoires, opérations

Conformément aux trois missions des réserves naturelles, le plan de gestion 2009-2018 de la réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura se décline autour de quelques « objectifs à long terme » (OLT): trois relèvent directement de la protection des milieux et des espèces :

- I- « Gérer la fréquentation »
- II- « Conserver les habitats »
- III- « Conserver les espèces »

Ce sont ces objectifs qui recouvrent, logiquement, le plus grand nombre d'« opérations ».

Quatre autres objectifs à long terme correspondent aux autres missions des réserves : l'accueil et la recherche :

- IV- « Poursuivre le plan de communication »
- V- « Développer la pédagogie de l'environnement »
- VI- « Créer un réseau de compétence »
- VII- « Promouvoir la recherche appliquée à la gestion »

Ces 7 objectifs à long terme se déclinent en de multiples « objectifs opérationnels » (ObjOp): 43 au total.

Ceux-ci sont regroupés selon de grandes thématiques, dont les enjeux spécifiques sont mis en évidence dans les tableaux synoptiques (*Annexe 6-2*). Ainsi, dans « II- Conserver les habitats », les premiers objectifs opérationnels concernent pierriers et pelouses, les 4 suivants la gestion forestière, les 7 suivants le pastoralisme, au sens large, et le dernier les impacts liés à l'ex-RN 5 (D 1005).



Le travail des pics



Demi-deuil

Chaque objectif opérationnel comprend, sauf quelques rares cas, de multiples « opérations » (au total 179) qui sont :

✿ soit des étapes de l'objectif opérationnel, par exemple : «II-7 Mettre en oeuvre un troupeau itinérant pour la gestion des pelouses abandonnées par le pâturage » comprend, logiquement, 4 étapes, dans l'ordre :

- « localiser les surfaces à pâturer »
- « rechercher un type de troupeau »
- « louer et/ou acquérir un troupeau »
- « accueillir et garder le troupeau »

✿ soit différents aspects d'une même problématique, par exemple : « VI-1 Créer un réseau de compétence » liste plusieurs opérations qui ne sont pas nécessairement articulées entre elles :

- « créer un partenariat avec les associations »
- « assurer l'échange de données au sein du réseau d'observateurs »
- « dynamiser les relations avec d'autres structures pour des programmes de collaboration »
- « coordonner les actions d'inventaire avec les conservatoires botaniques »
- « axer les recherches sur les hyménoptères: fourmis, bourdons, ... »
- etc

A chaque opération est attribuée une priorité, allant de 1 à 4. Les priorités « 1 » et « 2 » correspondent à des situations d'urgence ou à des points essentiels mis en évidence lors de l'évaluation du premier plan de gestion 2002-2008. L'inscription de ces priorités ne préjuge pas de la durée de leur mise en œuvre : certaines opérations peuvent être engagées très vite mais s'inscrire sur toute la durée de ce second plan de gestion ; d'autres pourront être achevées rapidement.

Ces priorités sont indicatives. Elles permettent de hiérarchiser les actions et de les étaler dans le temps ; mais des retards peuvent être pris dans le démarrage des actions prioritaires, pour de multiples raisons (crédits, disponibilité, partenariats, ...) ; inversement, des situations d'urgence peuvent amener le gestionnaire à avancer l'ordre de certaines opérations, y compris pour profiter d'opportunités.

Réunion de concertation sur le terrain



Un certain nombre d'opérations seront menées par l'équipe permanente de la réserve naturelle, seule. Mais, dans un grand nombre de cas, le gestionnaire travaille en collaboration avec diverses structures ou partenaires (ONF, PNR, gendarmerie, communes, propriétaires, alpagistes, milieux scientifiques et universitaires, associations, Fédération des chasseurs, ONCFS, Education nationale, etc ...).

C'est même une caractéristique du travail des réserves naturelles. Rappelons que le gestionnaire est mandaté par l'Etat pour mener une mission de protection d'un territoire. Or ni l'Etat, ni le gestionnaire ne sont, sauf de manière exceptionnelle, propriétaire des terrains sur lesquels ces actions de gestion sont menées.

Certaines opérations rentrent dans le cadre de missions pilotées par d'autres structures (par ex le PNR pour Natura 2000). La concertation est donc incontournable. Cela peut aussi expliquer des retards dans le lancement ou la mise en œuvre.

Mais cela représente aussi pour les réserves naturelles un travail « d'expérimentation » qui peut trouver, en dehors de son territoire, des applications pratiques. La phase de « bilan », rarement mentionnée en tant que telle dans les opérations, est, en réalité, un aspect du diagnostic afin de juger du résultat et d'ajuster les plans de gestion successifs.

Les 182 opérations de ce second plan de gestion répondent ainsi à toute une série de missions :

- | | |
|---------------|----------------------------|
| ✿ repérer | ✿ collaborer |
| ✿ évaluer | ✿ canaliser, |
| ✿ inventorier | ✿ qualifier |
| ✿ former | ✿ agir |
| ✿ informer, | ✿ et, avant tout, protéger |

Les priorités

Gérer la fréquentation (Objectif à long terme I)

La réserve naturelle n'est pas un espace clos ni un « sanctuaire » ; dans le respect des propriétés privées, du travail des exploitants (forestiers et alpagistes, notamment) et de la réglementation, elle demeure largement accessible au public. Mais la fréquentation peut aussi aller à l'encontre des objectifs de protection, notamment à certaines périodes (hiver, printemps, en temps de neige) et en certains endroits, plus fragiles ou reconnus comme « espaces de quiétude pour la faune sauvage ».

Le décret de création de la réserve naturelle et les différents plans de circulation mis en place pendant le 1er plan de gestion (automobile, randonnée pédestre, randonnée hivernale, VTT, ...) ont été élaborés dans cette optique. La sauvegarde des milieux et des espèces néces-

site un contrôle de la fréquentation. Les deux gardes-animateurs de la réserve naturelle ne peuvent assurer à eux seuls cette « police de la nature ». Le « **renforcement de la surveillance (I-1)** » passe par des conventions avec les services habilités (Office des Forêts, Office de la Chasse et de la Faune Sauvage, Gendarmerie, etc).

Mais « **la maîtrise des dérangements** », notamment dans les zones de quiétude (I-2) suppose aussi un renforcement du marquage (limites de la réserve, panneaux d'information, ...), du balisage (notamment des sentiers) et par une information à l'amont : brochures, articles de presse, ... opérations que l'on retrouve logiquement dans d'autres OLT, par exemple IV : « communication », ...).

Conserver les habitats (Objectif à long terme II)

Le rôle de la réserve naturelle est de favoriser les évolutions qui renforcent la biodiversité. Les multiples études déjà faites (Cf *Annexe 6-4*) ou à mener sont des instruments au service du gestionnaire. Elles permettent d'améliorer la connaissance et servent de base pour définir les interventions qui seront jugées nécessaires.

Les gestionnaires de milieux naturels ont coutume d'appeler cette démarche « génie écologique ». Elle s'applique dans trois types de milieux pour la Haute Chaîne du Jura.

Le suivi de l' « **évolution des pierriers** » (II-1 et II-2) tant du point de vue de leur dynamique naturelle que de leur fréquentation illustre la double mission du gestionnaire et la complémentarité de ses interventions. Cela concerne des milieux réputés pauvres, du point de vue économique, mais parmi les plus riches du point de vue de la biodiversité, tout comme la « **restauration et l'entretien des Bas-Monts** » (II-6).



Les objectifs opérationnels II-3 à II-5 s'efforcent d'intégrer **la préservation et le renforcement de la biodiversité dans l'économie forestière**. Cela comprend un grand nombre d'opérations, telles que le bilan des contrats Natura 2000, mais aussi la mise en oeuvre de protocoles favorisant le grand Tétrás ou le maintien de forêts sénéscentes, ... en collaboration avec l'Office

national des Forêts. La méconnaissance des forêts privées, importantes sur le versant de la Valserine, est un handicap pour une gestion intégrée ; cette lacune doit être comblée.

L'**optimisation de l'économie pastorale** est un autre enjeu, complexe. Parmi la trentaine d'opérations listées, presque toutes en priorité 1 (ou 2), on peut relever l'approfondissement des connaissances pour compléter les diagnostics pastoraux déjà réalisés ou le suivi des contrats passés avec la profession (II-9). Plusieurs opérations de réhabilitation sont à entreprendre, soit pour « protéger certains milieux sensibles détériorés par le piétinement » (II-10), soit pour améliorer la ressource en eau, délicate dans ce milieu karstique, notamment avec les « goyas » (II-11 et II-12).

La « mise en oeuvre d'un troupeau itinérant pour la gestion des pelouses abandonnées par le pâturage » (II-7) apparaît comme une mesure-phare de ce second plan de gestion puisqu'elle concourt à relancer l'économie pastorale en favorisant l'ouverture des milieux et leur enrichissement du point de vue des espèces.

L'environnement du secteur du col de la Faucille doit être préservé, un grand axe de circulation traverse la réserve naturelle, l'ex-route nationale 5, **tronçon de la « route blanche »**. Son impact doit être mesuré d'autant plus qu'il représente une vitrine pour la réserve.

Conserver les espèces (Objectif à long terme III)

Le grand Tétras, en faveur duquel la réserve naturelle a été, en grande partie, créée, continue d'être l'objet d'une attention soutenue. Si sa situation est moins mauvaise que dans d'autres secteurs du massif jurassien, les tendances « lourdes » (évolution climatique, essor touristique) lui sont défavorables. « Le suivi de sa population et la gestion de ses biotopes » (III-1) sont prioritaires ! « La maîtrise du dérangement » (III-2) l'est tout autant.

Plusieurs **espèces sensibles et rares** font l'objet de programmes adaptés à leurs problèmes :

- ✿ - « L'aigle royal » (III-4 et III-5), en essor mais aux effectifs limités à 2 couples, est un cas véritablement à part, à l'inverse de la population de Faucon pèlerin qui est en diminution préoccupante et nécessite un suivi pour en connaître les causes (III-6) ;

- ✿ La population des « espèces cavernicoles », avant tout les pics (III-3), dont le rôle est essentiel dans l'écosystème forestier est encore peu connue ;

- ✿ Plusieurs espèces aussi différentes que les chauves-souris, certains passereaux (Merle de roche, sizerin flammé, ...) ou encore des coléoptères ont trois points communs : elles volent, elles ont des effectifs réduits et sont des espèces à enjeux. Leur situation doit être mieux connue (III-6) ;

- ✿ C'est aussi le cas des « grands prédateurs » (lynx, ... loup), présents ou potentiels dont la présence et l'impact doivent être appréhendés de manière rigoureuse (III-11).

La **connaissance de la dynamique des « espèces gibier »** est importante (III-7). Une vingtaine d'opérations la concerne notamment le chamois (III-8) et le sanglier (III-9), parce que leurs effectifs sont nombreux et, au contraire de nombreuses autres espèces, en expansion. Leurs populations ont besoin d'être suivies de manière régulière et rigoureuse, pour optimiser la gestion cynégétique. La situation est, en partie, comparable pour le « cerf » (III-10).



Poursuivre un plan de communication (Objectif à long terme IV)

C'est une tâche déjà largement engagée mais complexe et nécessitant d'incessantes relances. Elle s'articule autour de 3 axes.

Le « **développement du plan de communication** » (IV-1) concerne, avant tout, des actions et des réalisations « de terrain », comme :

- ✿ l'aménagement d'expositions ou d'information sur des points d'accueil : dans les offices de tourisme, dans les locaux de la CCPG, au Fort l'Ecluse, dans quelques refuges de la Haute Chaîne, en Valserine et à la Faucille, ...,

- ✿ la réalisation de sentiers de découverte et « d'interprétation »,

- ✿ la constitution d'un réseau de « musées » : sur l'alpage, l'avifaune, ...

- ✿ la valorisation et le complément des documentations réalisées par la réserve naturelle : plaquettes, brochures, cartes, affiches, video, ...

- ✿ la mise en place de visites, de conférences, ...

Cette diffusion de l'information passe aussi par la formation des acteurs du tourisme, des professionnels des sports de pleine nature, des animateurs des centres de vacances ...

« **Faire connaître les actions et le rôle de la réserve** » (IV-2) a pour objet :

- ✿ de développer les contacts avec les partenaires et interlocuteurs : presse et médias, acteurs du tourisme, ...

- ✿ de diffuser l'information écrite ou sur site Internet,

- ✿ de participer aux événements.

« **L'analyse des retombées économiques et sociales** » (IV-3) de la réserve est un objectif original qui sera riche d'enseignements.

Développer une pédagogie de l'environnement *(Objectif à long terme V)*

Ce thème est un élément-clé du second plan de gestion qui complète l' OLT précédent.

Une attention toute particulière est portée à «**la mise en oeuvre d'un programme pédagogique**» (V-1), en collaboration avec l'Education nationale, avec, en priorité, un programme d'animation pour les écoles primaires du Pays de Gex et de la Vallée de la Valserine.

Cette pédagogie de l'environnement concerne aussi le grand public (V-2) avec la réalisation de stages, de chantiers-nature, de sorties de terrain, ... avec la valorisation des travaux scientifiques, avec un partenariat avec les associations, ...

Créer un réseau de compétence

(Objectif à long terme VI)

La réserve naturelle doit structurer ses partenariats. C'est un objectif transversal qui concerne tous les domaines : la gestion, l'animation, la communication, ... Elle doit également aboutir à une meilleure coordination aussi bien avec les organismes institutionnels de recherche (universités, jardin botanique par ex.) qu'avec des observateurs acceptant de travailler, en réseau, sur des sujets variés : botanique, hyménoptères, ... La mise en place d'une gestion harmonisée des informations (bases de données, SIG) est également indispensable.

Il s'agit aussi de favoriser la collaboration avec les acteurs locaux que sont les associations. Celles-ci jouent un rôle de relais dans la diffusion des objectifs de la réserve naturelle ; elles interviennent aussi sur des missions de protection et de sauvegarde des espèces ou des milieux naturels. Cette démarche doit notamment s'appuyer sur les liens déjà existants avec les Amis de la réserve naturelle et l'Amicale des sociétés de chasse du Pays de Gex-Valserine.

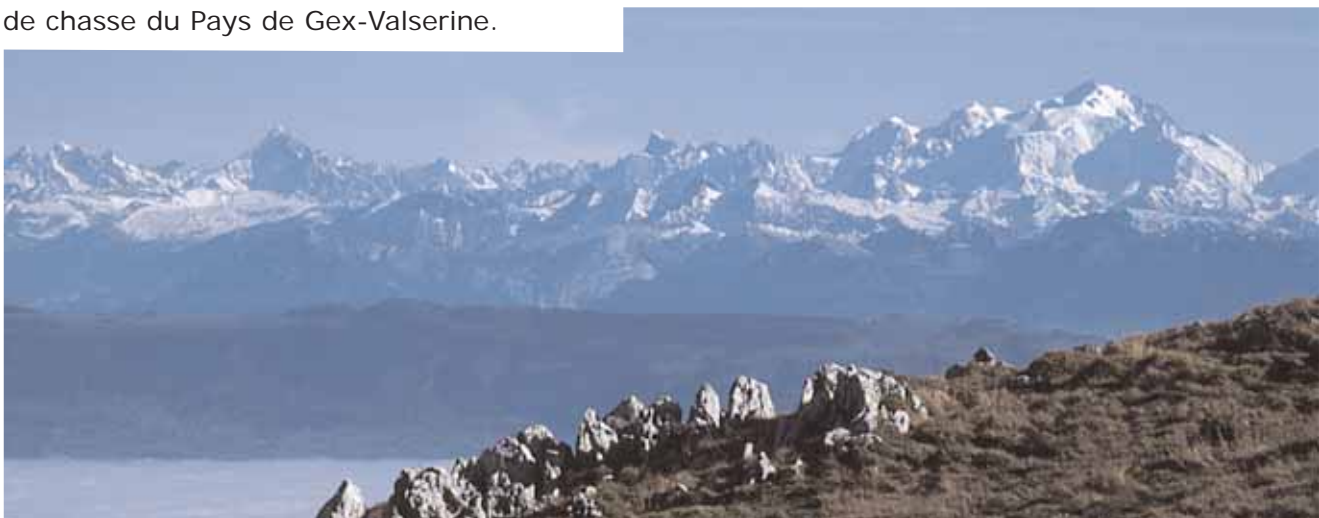
Promouvoir la recherche appliquée à la gestion

(Objectif à long terme VII)

En accord avec le Conseil scientifique de la réserve naturelle, qui est porteur de nombreux projets, plusieurs objectifs opérationnels sont prévus, concernant notamment :

- ❁ la mesure de l'évolution climatique (VII-1)
- ❁ la recherche sur la biodiversité (VII-2 à VII-4)
- ❁ le patrimoine géologique (VII-6 et VII-7)
- ❁ la valorisation des travaux de recherche (VII-9 et VII-10)

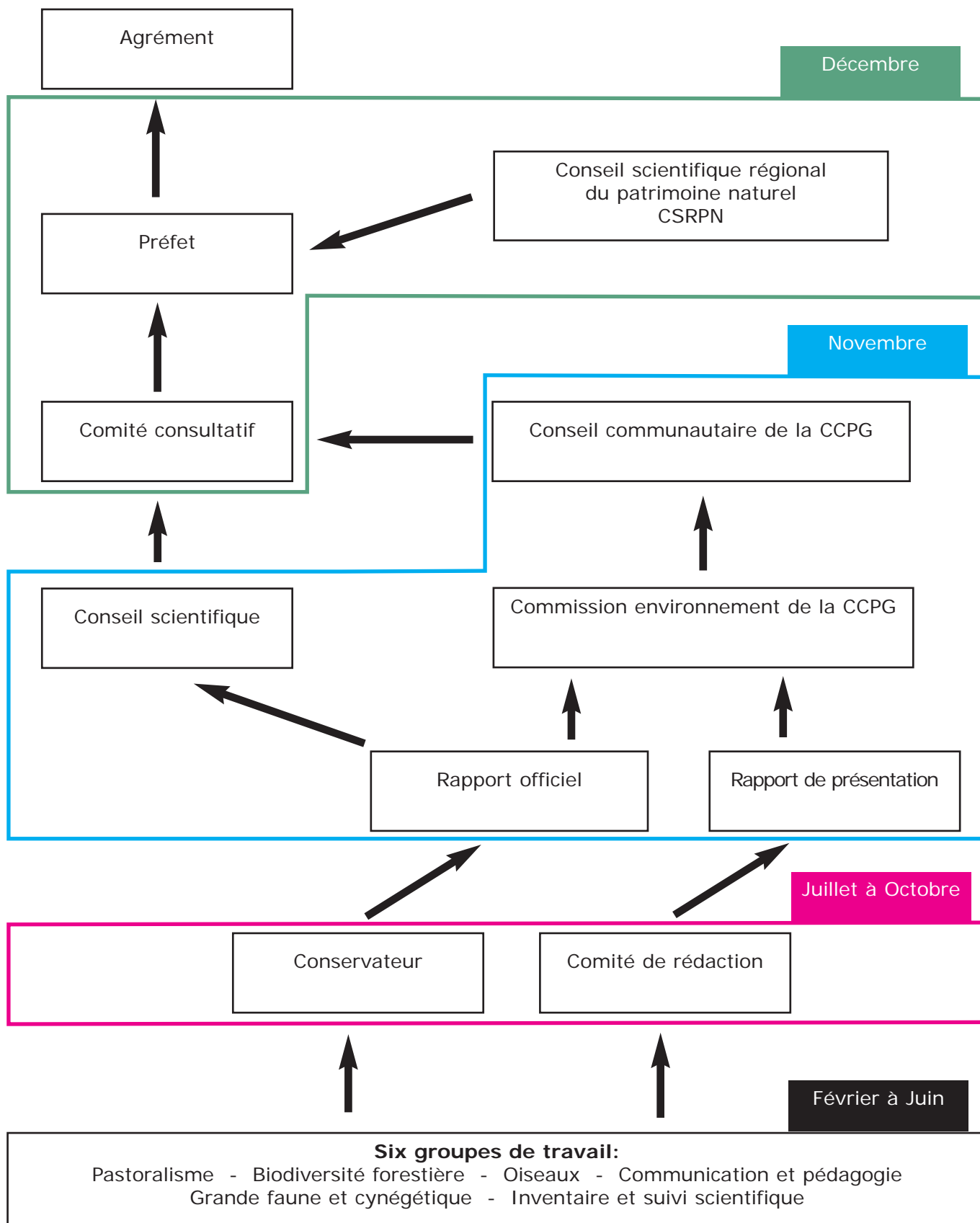
Les priorités affichées pour toutes ces pistes sont très variables mais se situent nécessairement dans le long terme.



Conclusion : L'ensemble de ces objectifs et de ces opérations est cohérent vis à vis des missions de la réserve naturelle et vis à vis du 1er plan de gestion (2002-2008) que ce 2ème plan (2009-2018) complète, prolonge et réoriente, au regard de l'évaluation présentée en 2008.

Les étapes de validation du plan de gestion. Qui fait quoi ?

Procédure d'élaboration et de validation du second plan de gestion de la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura



Les étapes d'exécution

Chaque opération est affectée d'une priorité de 1 à 4. Cette démarche permet de répartir les opérations sur la période de dix ans du second plan de gestion.

Les opérations de priorité 1 seront mises en oeuvre de préférence au cours des premières années. Certaines d'entre elles seront ensuite conduites chaque année pour devenir efficaces dans la durée. Les opérations de priorité 2 seront réalisées en fonction des budgets alloués et en fonction d'opportunités les rendant réalisables.

Les opérations de priorité 3 et 4 seront mises en oeuvre en fonction de l'avancement des opérations de priorité 1 et 2, mais aussi des disponibilités en personnel et en moyens financiers.

Le financement

Les ressources financières pour la mise en oeuvre des opérations du plan de gestion proviennent de l'Etat, du conseil régional, du conseil général et de la C.C.P.G..

Les opérations du plan de gestion relèvent de quatre grands besoins : les travaux, les études opérationnelles, la communication et les équipements.

Au vu des budgets utilisés à ce jour et au vu des ambitions du second plan de gestion notamment en matière de communication, une évaluation des besoins financiers peut être dressée selon des besoins financiers pour chaque objectif :

	€	Coût en jours agent
I Gérer la fréquentation	41 000	1 138
II Conserver les habitats	353 000	2 353
III Conserver les espèces	80 000	1 573
IV Poursuivre un plan de communication	575 000	1 129
V Développer la pédagogie à l'environnement	300 000	1 525
VI Créer un réseau de compétences	29 000	361
VII Promouvoir la recherche appliquée à la gestion	370 000	1 078
Totaux	1 748 000	9 157

Les besoins financiers pour la réalisation du second plan de gestion sont évalués à 1 748 000 € répartis sur une période de dix ans.

Les besoins en jours/agents sont évalués à 9 157 jours, soit 9 367 jours avec les charges de secrétariat.

Les structures et les intervenants

L'élaboration du second plan de gestion a été conduite grâce à la réflexion et aux propositions de six groupes de travail, mêlant et confrontant les compétences et les projets des partenaires professionnels et des responsables associatifs.

Si la mise en oeuvre du second plan de gestion reste de la responsabilité de la Communauté de Communes du Pays de Gex, la dynamique lancée grâce à ce travail pourra s'appuyer sur toute une série de collaborations.

Le Conseil scientifique apportera son savoir d'expert et orientera les choix pour la mise en oeuvre des opérations.

Deux conventions de collaboration existent déjà avec l'ONF et le PNR du Haut Jura qui permettent l'implication de compétences à d'autres échelles de territoire et la coordination des actions mutuelles entre ces trois structures intervenant sur la conservation du patrimoine naturel.

D'autres types de collaboration devront s'affirmer pour la période du second plan de gestion, notamment avec les associations locales et les naturalistes bénévoles.

Le service réserve naturelle de la CCPG est composée à ce jour de 5 agents : un conservateur, un technicien de gestion, deux gardes-animateurs, une assistante administrative. Les autres services de la CCPG jouent un rôle d'appui important en matière de suivis administratif et financier. Le service communication est également mobilisé pour les actions d'information.

Au vu des ambitions du second plan de gestion, notamment en matière de communication, il est vraisemblable que l'équipe permanente devra être complétée par au moins un agent.

La réserve naturelle, une nécessité et une chance

La réserve naturelle protège un territoire reconnu au niveau national.
Elle est définie par la loi.
Elle applique une réglementation faite sur mesure.
Elle délimite un périmètre de protection.
Elle assure une gestion équilibrée de l'espace.
Elle favorise le maintien des activités traditionnelles et la protection de la nature.
Elle est pilotée par les élus du Pays de Gex.
Elle est massivement approuvée par la population locale.
Elle est un terrain de découverte et d'initiation aux lois de la nature.

Ni musée,
Ni sanctuaire,
La réserve naturelle est un espace de vie.

Aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui
De préserver ces paysages que nous aimons,
Ces lieux de paix et de lumière,
Ces fleurs aux couleurs délicates,
Tout ce petit monde de poils et de plumes, affairé et fugitif,
Ces plaisirs que ne coûtent rien,
Pour nos enfants
Et les générations à venir.

C'est la raison d'être de la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura



Photo J.F. Arcanger

Le pic tridactyle





**Gérer la réserve naturelle,
une nécessité**
Comprendre le plan de gestion 2009-2018

Rapport de présentation du Second plan de gestion de la réserve naturelle de la Haute chaîne du Jura

Edition : Communauté de communes du Pays de Gex
50, rue Gustave Eiffel
01630 – Saint-Genis-Pouilly
www.cc-pays-de-gex.fr
Email : info@ccpg.fr

Directeur de publication : Etienne Blanc
Vice-Président en charge de l'environnement et de la Réserve naturelle : Bernard Tardy

Six groupes de travail ont assisté le conservateur de la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura pour établir les objectifs du second plan de gestion.

Une commission de rédaction a été chargée de réaliser ce rapport de présentation qui accompagne le rapport officiel. Elle a été animée par Pierre-Maurice Laurent (Amis de la réserve naturelle) et comprenait Alain Bloc (Conservateur de la réserve naturelle), Jacques Bordon et Alexandre Malgouverné (Conseil scientifique de la réserve naturelle), Michel Dunand (Fédération des chasseurs de l'Ain), Jean-Michel Duverney (Office national des Forêts), Bruno Girandier (Service environnement de la CCPG), Anne-Sophie Vincent (Parc naturel régional du Haut Jura) et Jean-Bruno Wettstein (Ingénieur agronome et expert en pastoralisme).

Ce rapport de présentation se compose du présent fascicule et d'une annexe technique, comprenant cartes, tableau synoptique des objectifs opérationnels, budget-type, bibliographie, glossaire.

Directeur Général des services de la CCPG : Jean-Paul Roux

Mise en page et graphisme: Fabien Benoit, pour le Service communication de la CCPG.

Illustration graphique : Julie Porsain (FRAPNA Ain)
Aquarelle « forêts montagnardes » : François Crozat (FRAPNA)

Crédit photographique : Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura et/ou Amis de la réserve naturelle, sauf mention particulière.

Imprimé chez Kalikréa – novembre 2008